



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 31 Mars 2017

SOMMAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PRADES

. Arrêté SPPRADES 2017/ 89-0001 modifiant l'arrêté n°SPPRADES 2017/88-0001 portant autorisation d'organiser les 01 et 02 Avril 2017 une épreuve sportive automobile dénommée « 28^{ème} Rallye du Vallespir »

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE AMENAGEMENT

. Décision de la CNAC portant sur l'extension d'un magasin à l enseigne « Lidl », situé Mas de la Garrigue Sud à Rivesaltes (66600)

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE SOUS-PREFET DE PRADES

☎ : 04.68.51 67 84

Mél: pascale.zante@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE n° SPPRADES 2017/ 89-0001
Modifiant l'Arrêté n°SPPRADES 2017/88-0001 portant autorisation
d'organiser les 01 et 02 Avril 2017
une épreuve sportive automobile dénommée
« 28^{ème} Rallye du Vallespir »

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU les articles R 411-29 à R 411-32 du Code de la Route,

VU les articles R 331-6 à R331-45 du Code du Sport,

VU le dossier de demande présenté par l'Association Sportive Automobile Club 66 (Organisateur Administratif) et l'association Vallespir Rallye 66 (Organisateur Technique) aux fins d'autorisation d'une épreuve sportive automobile dénommée « 28^{ème} RALLYE DU VALLESPIR » les 01 et 02 avril 2017,

VU l'additif N°2 de l'organisateur transmis par messagerie le 30 mars 2017 modifiant les coordonnées du Directeur de Course désigné au règlement de l'épreuve,

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, Sous Préfet de l'arrondissement de Prades,

SUR proposition de Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Prades,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 intitulé « sécurité des épreuves spéciales » est modifié comme suit :


Le directeur de course mentionné au règlement particulier de l'épreuve est : Monsieur Thierry HÉRITIER (n°licence 1713/0505).

Il est chargé de s'assurer que les règles techniques et de sécurité (RTS) prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

Prades le **30 MARS 2017**

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous Préfet de Prades



Laurent ALATON



28^{ème} Rallye du VALLESPIR

ADDITIF N°2 de l'ORGANISATEUR

1.1.OFFICIELS :

Directeur de Course : Thierry HERITIER (licence n°1713/0505) est nommé Directeur de Course PC, Claude MARY étant Adjoint.

Chargé des Relations Avec les Concurrents : Jean-Luc DEVRIÈSE deviendra délégué à la voiture Damier. Il ne sera pas remplacé.

Commissaires Techniques : Alain COSTE désigné comme Observateur de la Ligue L-R est remplacé par Christian JOLY (licence n° 11082/0809).

Jean-Louis CANEL absent excusé sera remplacé par Smaïl LECHEKHAB (licence 28224/0816).

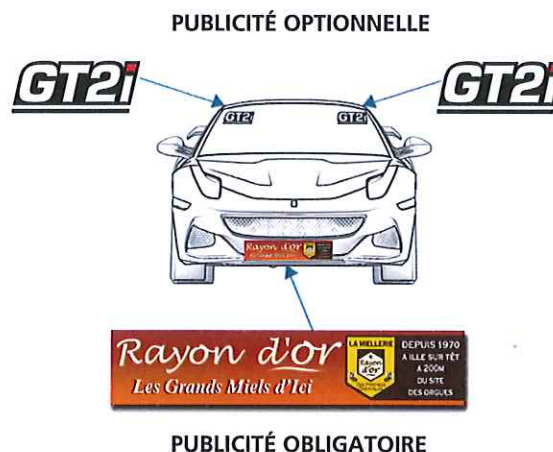
4.9. Voiture et Equipement :

L'Organisation du Rallye fournira un transpondeur par voiture afin d'assurer le suivi de chaque véhicule. Un chèque de caution de 100€ sera demandé à chaque concurrent autorisé à prendre le départ. Celui-ci sera rendu au Parc Fermé Final en échange du transpondeur.

5P. PUBLICITÉ :

La publicité optionnelle (rachetable) de l'organisateur est : « **GT2I** » côté gauche (pilote) du pare-brise et côté droit (co-pilote).

La publicité obligatoire (non rachetable) apposée sur le support à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant (520 mm X 110 mm) est « MIEL RAYON D'OR »



Le Comité d'Organisation

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Aménagement
Unité Politique et
Connaissances Territoriales
Secrétariat CDAC

Perpignan, le 31 mars 2017

Dossier suivi par Jean-Luc
Garrigue
☎ : 04.68.38.13.22
☎ : 04.68.38.13.24
✉ : jean-luc.garrigue
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT AUTORISATION
D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
MAGASIN A L'ENSEIGNE « LIDL » A RIVESALTES.**

Réunie le 02 mars 2017, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a donné un **avis défavorable** à la demande d'extension d'un magasin à l enseigne « Lidl » présentée par la SNC LIDL agissant en qualité d'exploitant du magasin. Cette demande concerne le permis de construire N° 066 164 16 E0033. Ce projet est situé parcelle cadastrée section A, N° 2906 ; Mas de la Garrigue Sud à Rivesaltes (66600)

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr